

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Martine Letourneur, Solène Loyer, Jean-Paul Coquille, Mireille Dreux-Pageot, Ingrid Caté.

Absents excusés : Mme Marion Marie, Mrs Christophe Krakus, Patrice Coutelle
Mr Padois a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2020

2020-07-d1

Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants

Le bureau électoral est présidé par le Maire, et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes à savoir : Martine Letourneur, Anne Molard, Solène Loyer et Ingrid Caté

Elections du délégué

1^{er} tour

Nombre de votant : 8

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Noms	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Paul Coquille	six

Monsieur Jean-Paul COQUILLE est élu délégué

Election des suppléants

1^{er} tour

Nombre de votant : 8

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Noms	Nombre de suffrages obtenus
Mickaël FEUVRIER	Sept
Martine LETOURNEUR	Six
Nicolas PADOIS	Sept

L'ordre des suppléants élu est déterminé successivement :

- par l'ancienneté de leur élection (élection au 1^{er} tour ou au 2nd tour)
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour, par le nombre de voix obtenues
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur Mickaël FEUVRIER est élu 1^{er} suppléant

Monsieur Nicolas PADOIS est élu 2^{ème} suppléant

Madame Martine LETOURNEUR est élue 3^{ème} suppléante